

## COMMUNE DE SAINTE CECILE D'ANDORGE

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

## Séance du 12 avril 2024

Le 12 avril 2024 à 18 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jacques **PEPIN**, Maire.

Membres présents : Jacques **PEPIN**, Dominique **BONNET**, Dorian **DESIERES**, André **DUMAS**, Philippe **FALCHETTI**, Joddy **DUMAZERT**, Laurent **AIGLON**, Joris **MICHEL**, Delphine **BLADOWSKY**.

Membres représentés : Dominique PANTEL par Jacques PEPIN, Andrée RIGAUD par Dominique BONNET, Emilie MAURIN par Dorian DESIERES.

Membres absents : -

Secrétaire de séance : André **DUMAS**

**Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire, ouvre la séance à 18h00.**

Nombre de présents : **9**

Total exprimé : **12**

Vote par procuration : **2**

Absents excusés : **0**

## BUDGET – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif 2023 présente les résultats d'exercice suivants :

Section de fonctionnement : 620 028.01 € (Recettes) – 558 442.09 € (Dépenses) = + 61 585.92 €

Section d'investissement : 260 505.40 € (Recettes) – 263 494.54 € (Dépenses) = - 2989.14 €

Soit un total de 58 596.78 €.

**Adopté à l'unanimité**

## BUDGET – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion établi par le SCG d'Alès est conforme aux réalisations du compte administratif 2023.

**Adopté à l'unanimité**

## BUDGET – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 70 485.25 €		- 2 989.14 €	Dépenses 15 498.54 €	+ 3 633.86 €	- 69 840.53 €
				Recettes 19 132.40 €		
FONCT	229 322.13 €	58 202.85 €	61 585.92 €			232 705.20 €
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>			<b>31/12/2023</b>			<b>232 705.20 €</b>

<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	69 840.53 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) <u>Ligne 001</u> Total affecté au c/ 1068 :	162 864.67 € 73 474.39 € 69 840.53 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b> Déficit à reporter (ligne 002)	<b>31/12/2023</b> 0,00 €

Adopté à l'unanimité

### BUDGET – TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition 2023 des taxes directes locales restent identiques pour 2024.  
Le produit fiscal attendu pour 2024 est de 178 810.00 €.

Adopté à l'unanimité

### BUDGET – SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS

- UNIVERSITE POPULAIRE DU GRAND ALES :	200,00 €
- APE ECOLE DE SAINTE CÉCILE D'ANDORGE :	1.200,00 €
- CLUB DE TAROT :	200,00 €
- ARTISANS BATISSEURS DE PIERRE SÈCHE :	100,00 €
- ASS. DES FAMILLES, VIVADOM :	200,00 €
- ASS. DU CÉFÉDÉ A LA LIGNE VERTE :	200,00 €
- ASS. PAROISSIALE :	700,00 €
- COLLEGE LEO LARGUIER :	300,00 €
- FNACA :	200,00 €
- FNATH :	200,00 €
- L'ATELIER CRÉATIF :	300,00 €
- LA COMPAGNIE AOC :	200,00 €
- LE CENTRE DE VOL A VOILE GARDOIS :	2.100,00 €
- LE TRAIN DE L'ANDORGE EN CEVENNES :	475,00 €
- LES BRIDOUAIRES :	200,00 €
- LES CAMBALUTS – LES ENFANTS DE L'ANDORGE :	200,00 €
- LES CHASSEURS DE LA SAINT HUBERT :	200,00 €
- LES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES DE L'ANDORGE :	200,00 €
- LES PECHEURS DU HAUD GARD :	100,00 €
- SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS :	100,00 €
- MAISON DE SANTE SIMONE VEIL DE LA GRAND COMBE :	400,00 €
- MAISON DE SANTE DU COLLET DE DEZE :	200,00 €
- OFFICE INTERCOMMUNAL SPORTS PAYS GRAND COMBIEN	120,00 €
- ASSOCIATION MA VIE	200,00 €
- DIVERS :	225,00 €

Adopté à l'unanimité

**BUDGET – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET BUDGET ANNEXE LOT LE CAZET**

BUDGET principal Commune	DÉPENSES (en euros)	RECETTES (en euros)
Section d'Investissement	312 721.63 €	312 721.63 €
Section Fonctionnement	683 416.35 €	683 416.35 €
<b>Total général</b>	<b>996 137.98 €</b>	<b>996 137.98 €</b>

BUDGET Annexe Lotissement le Cazet	DÉPENSES (en euros)	RECETTES (en euros)
Section d'Investissement	55 345.58 €	55 345.58 €
Section Fonctionnement	27 673.79 €	27 673.79 €
<b>Total général</b>	<b>83 019.37 €</b>	<b>83 019.37 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

**FINANCES PUBLIQUES – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Une ligne de crédit sera souscrite auprès du Crédit Agricole pour un montant de 120 000 €, afin de financer les travaux envisagés en 2024 avant la réception des subventions demandées.

**Adopté à l'unanimité**

**FINANCES PUBLIQUES – DEMANDE D'UNE SUBVENTION A ALES AGGLOMERATION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS**

Une demande de fonds de concours auprès d'Alès Agglomération viendra compléter les demandes de subventions déjà déposées pour la rénovation de la toiture de l'église. Le montant demandé est de 30 000 €, pour un montant des travaux s'élevant à 82 000 € HT.

**Adopté à l'unanimité**

**RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE CNRAEL ET INVALIDITE DU CDG30**

Une convention sera signée avec le service de gestion des dossiers retraite du CDG30 afin de bénéficier d'un accompagnement dans le traitement de ces derniers.

**Adopté à l'unanimité**

**FINANCES PUBLIQUES – VERSEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX SIVU**

Syndicat de la ligne verte : 1 307.08 € (fonctionnement) et 4 502.53 € (investissement)  
Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles : 2 500.00 €  
Syndicat du Rouvergue : 2 672.59 €

**Adopté à l'unanimité**

**RESSOURCES HUMAINES – PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS ELIGIBLES**

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant « création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique territoriale » donne la possibilité aux collectivités territoriales et établissements publics de verser une prime à ses agents allant jusqu'à 800 euros.  
Sur la Commune de Ste Cécile, 6 agents sur 8 en activité répondent aux critères imposés.  
Ainsi, 3 agents bénéficieront d'une prime de 400 € (agents à mi-temps éligibles) et les 3 suivants d'une prime de 300 € (agents à temps plein éligibles).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**

Fait à Sainte Cécile d'Andorge, le 12 avril 2024

Le Maire,  
Jacques PÉPIN.



Fait à Sainte Cécile d'Andorn, le 12 avril 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,

Jacques ESPIN



300 € (agents à temps plein à gages).  
 Ainsi, 3 agents bénéficient d'une prime de 800 € (agents à mi-temps à gages) et les 3 suivants d'une prime de 500 € (agents à temps plein à gages).  
 Sur la Commune de Sainte-Cécile, 6 agents sur 8 en activité répondent aux critères imposés.  
 Les établissements publics de la commune ont une prime à ses agents allant jusqu'à 800 euros.  
 Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant « création d'une prime de pécunier d'admission exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique territoriale » donne la possibilité aux collectivités territoriales et

ressources humaines – versement des rémunérations financières aux agents

Adopté à l'unanimité

Syndicat du Rouvray : 12 872,28 €

Syndicat des Hautes Vallées C venoles : 2 800,00 €

Syndicat de la ligne verte : 1 317,08 € (fonctionnement) et 4 502,23 € (investissement)

ressources humaines – versement des rémunérations financières aux agents

Adopté à l'unanimité

accompagnement dans le traitement de ces dossiers.

Une convention sera signée avec le service de gestion des dossiers rattachés du CG30 afin de bénéficier d'un

ressources humaines – versement des rémunérations financières aux agents

Adopté à l'unanimité

un montant des travaux évalué à 82 000 € HT.

subventions déjà déposées pour la rénovation de la toiture de l'église. Le montant demandé est de 30 000 €, pour

ressources humaines – versement des rémunérations financières aux agents

Adopté à l'unanimité

travaux envisagés en 2024 avant la réception des subventions demandées.  
 Une ligne de crédit sera ouverte auprès du Crédit Agricole pour un montant de 120 000 €, afin de financer les

ressources humaines – versement des rémunérations financières aux agents

Total général

Section Fonctionnement

Section d'Investissement

BUDGET Annexe Loisirs et Loisir

Total général

Section Fonctionnement

Section d'Investissement

BUDGET Principal Commune

BUDGET – VOTE DU BUDGET 2024

REVENUS (en euros)

83 019,37 €

27 873,79 €

55 345,58 €

REVENUS (en euros)

83 019,37 €

27 873,79 €

55 345,58 €

DEPENSES (en euros)

83 019,37 €

27 873,79 €

55 345,58 €

DEPENSES (en euros)

83 019,37 €

27 873,79 €

55 345,58 €

REVENUS (en euros)

83 019,37 €

27 873,79 €

55 345,58 €

REVENUS (en euros)

83 019,37 €

27 873,79 €

55 345,58 €

DEPENSES (en euros)

83 019,37 €

27 873,79 €

55 345,58 €

REVENUS (en euros)

83 019,37 €

27 873,79 €

55 345,58 €

DEPENSES (en euros)

83 019,37 €

27 873,79 €

55 345,58 €

REVENUS (en euros)

83 019,37 €

27 873,79 €

55 345,58 €

DEPENSES (en euros)

83 019,37 €

27 873,79 €

55 345,58 €